



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant la célébration des mariages
par une Conseillère Municipale de Vincennes

OBJET : portant délégation à Madame Lucie-Anna ODDON, Conseillère Municipale de Vincennes, des fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

ARRETE N°

A-22-357

EN DATE DU

11 JUL. 2022

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère Régionale d'Ile-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date 27 mai 2020 donnant délégation à Mme le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE I - En raison de l'empêchement des Maires Adjoints, Madame Lucie-Anna, Marie, Thérèse ODDON, Conseillère Municipale de Vincennes, domiciliée 5 rue Eugénie Gérard à Vincennes, est déléguée dans nos fonctions d'Officier de l'Etat Civil, pour procéder le 03 septembre 2022 à 11 heures 30 à la célébration du mariage de :

Monsieur Théo, Hermès CADORET

Et

Madame Hanne-Lore GIELIS

ARTICLE II – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Créteil (Val-de-Marne) – Direction des Affaires Civiles et des Personnes Protégées.
- Madame Lucie-Anna ODDON



Charlotte LIBERT-ALBANEL

Maire de Vincennes

Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
094-219400801-20220711-A_22_357-AI
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022
Date de publication : 12/07/2022

Numéro d'arrêté : A-22-357